Agenda du tri et de collecte

2025

Secteur VALLÉE DE LA PLAINE : Celles-sur-Plaine, Pierre-Percée, Allarmont, Luvigny, Raon-sur-Plaine, Raon-lès-Leau, Vexaincourt, Bionville, La Trouche

DANS LES VOSGES, 100 % DES PAPIERS ET DES EMBALLAGES SE TRIENT

Ils vont dans le sac, le bac ou la borne jaune :

les emballages en plastique



les conserves. emballages en métal et aérosols

les magazines, journaux et cartonnettes











- Videz bien les emballages
- Pas besoin de les laver
- Déposez-les en vrac sans les emboiter

lls sont à déposer dans la borne à verre :

les bouteilles, bocaux, pots et flacons en verre sans couvercles et bouchons









SONT REFUSÉS: ..

Vaisselle Porcelaine Verre cassé Terre cuite / la poterie Pas de bouchons













CONSIGNES DE COLLECTE

Depuis le 1er janvier 2024, le système de facturation a évolué au profit de la redevance incitative sur l'ensemble du territoire.

La facturation des déchets s'effectue en fonction de la quantité d'ordures

Important

- Sortir les bacs la veille au soir, sur la voie publique.
- Les bacs doivent être présentés à la collecte poignée face à la route et couvercle fermé.
- Ils doivent être rentrés dans la journée après le ramassage par les rippers.
- Toutes les collectes sont maintenues les jours fériés exceptés : le 1er janvier, le 1er mai, le 25 décembre pour lesquels nous vous invitons à consulter le site internet (www.agglo.saint-diedes-vosges.fr) pour les reports.

Rappels

- Les sacs jaunes et ordures ménagères sont refusés en déchetterie.
- Les sacs jaunes sont à récupérer librement en mairie. Si vous utilisez un conteneur jaune pour le tri, merci de ne plus mettre de sacs jaunes dedans et d'y déposer les déchets recyclables en vrac.
- Pour une question de sécurité et de facilité de collecte, veuillez ne pas présenter à la collecte des sacs jaunes trop lourds.

Points particuliers _

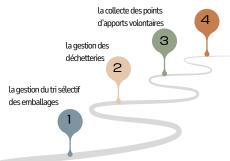
- les essuie-tout, mouchoirs usagés sont à mettre de préférence au composteur, à défaut dans les ordures ménagères.
- les cartons bruns sont à déposer à plat en déchetterie.
- les textiles sont à apporter en déchetterie ou dans les bornes textiles.

Que comprend l'abonnement?

L'abonnement ne comprend pas seulement les 12 levées incluses de votre bac,

il inclut également:

le fonctionnement du service déchets



En cas d'emménagement ou de déménagement

Déclarer son emménagement ou son déménagement au service Déchets est essentiel, car c'est la période d'utilisation du service qui est prise en compte.

COMMENT PROCÉDER:

- Téléchargez le formulaire correspondant dans l'onglet de chaque secteur : https://agglo.saint-die-des-vosges.fr/vos-services/dechets/collecte
 - Envoyez-le:

 par mail: dechets@ca-saintdie.fr

 ou par courrier: Communauté d'Agglomération

 de Saint-Dié-des-Vosges, 1, Place de l'Europe

 88100 Saint-Dié-des-Vosges



Les agents du service Déchets vous répondent :

Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges 1, Place de l'Europe 88100 Saint-Dié-des-Vosges

03 29 52 65 59 - dechets@ca-saintdie.fr -www.agglo.saint-die-des-vosges.fr

Calendrier de collecte 2025

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES toutes les semaines

JEUDI : Celles-sur-Plaine, Pierre-Percée, Allarmont, Luvigny, Raon-sur-Plaine, Raon-lès-Leau, Vexaincourt, Bionville, La Trouche

COLLECTE DU TRI SÉLECTIF en semaine paire

pour toutes ces communes, le **LUNDI**, suivant ce calendrier :

JANVIER							
L	M	M	J	V	S	D	
		1	2	3	4	5	
6	7	8	9	10	11	12	
13	14	15	16	17	18	19	
20	21	22	23	24	25	26	
27	28	29	30	31			
ZI	28	29	30	JI			

		FÉΝ	 R	E R		
Ĺ	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

M A R S						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24 31	25	26	27	28	29	30

		A	V R I	L		
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

			MAI			
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	- 11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

L	М	М	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

A O Û T							
L	M	M	J	V	S	D	
				1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10	
11	12	13	14	15	16	17	
18	19	20	21	22	23	24	
25	26	27	28	29	30	31	

	S	EP.	T E M	BR	E	
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					
<u>. </u>						

		UÜ	IUB	KŁ		
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

		N O	V E M	I B R	E	
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Déchetterie de Raon-l'Étape

Fermée les dimanches et jours fériés - 09 75 42 64 30

CONSIGNES D'ACCÈS ET DE SÉCURITÉ

La quantité de dépôts est de 2m3 maximum par iour pour les particuliers.













Tout dépôt supplémentaire est assimilé à une activité professionnelle et est soumis aux règles d'accès des entreprises stipulées à l'article 13 du règlement des déchetteries.













LE CAS DES DÉCHETS AMIANTÉS



Seuls les déchets amiantés des particuliers sont acceptés et uniquement dans les déchetteries de Anould, Corcieux et Raon-L'Etape, sur rendezvous! Aucun dépôt de déchets ne pourra être accepté sans rendez-vous.

> Les professionnels sont invités à se diriger vers les installations de traitement de ces déchets.

Déchetteries accessibles aux professionnels :

Anould, Corcieux, Raon-l'Étape.

En cas d'apport important, merci de vous adresser aux Ets Dreyfus à Saint-Dié-des-Vosges au 03 29 55 12 61.

HORAIRES D'ÉTÉ (1er avril

31 octobre

Lundi: 13 h 30 - 18 h

Mardi: 9 h - 12 h / 13 h 30 - 18 h

Mercredi: 9 h - 12 h / 13 h 30 - 18 h

Jeudi: 9 h - 12 h / 13 h 30 - 18 h

Vendredi: 13 h 30 - 18 h

Samedi: 9 h - 12 h / 13 h 30 - 18 h

HORAIRES D'HIVER

(1er Octobre - 3⁻

Lundi: 13 h - 17 h 30

Mardi: 13 h - 17 h 30

Mercredi: 13 h - 17 h 30

Jeudi: 13 h - 17 h 30

Vendredi : 13 h - 17 h 30

Samedi: 9 h - 12 h / 13 h - 17 h 30

Le gardien se donne le droit de fermer la déchetterie 15 minutes avant l'heure de fermeture, selon l'affluence.

Agenda du tri et de collecte

2025

Secteur Vallée de la PLAINE : Raon-l'Étape, Rive DROITE

DANS LES VOSGES, 100 % DES PAPIERS ET DES EMBALLAGES SE TRIENT

Ils vont dans le sac, le bac ou la borne jaune :

les emballages en plastique



les conserves, emballages en métal et aérosols

les magazines, journaux et cartonnettes











- Videz bien les emballages
- Pas besoin de les laver
- Déposez-les en vrac sans les emboiter

lls sont à déposer dans la borne à verre :

les bouteilles, bocaux, pots et flacons en verre sans couvercles et bouchons





SONT REFUSÉS: .-

Vaisselle Porcelaine Verre cassé Terre cuite / la poterie Pas de bouchons

















CONSIGNES DE COLLECTE

Depuis le 1er janvier 2024, le système de facturation a évolué au profit de la redevance incitative sur l'ensemble du territoire.

La facturation des déchets s'effectue en fonction de la quantité d'ordures ménagères produits et du pombre.

Important

- Sortir les bacs la veille au soir, sur la voie publique.
- Les bacs doivent être présentés à la collecte poignée face à la route et couvercle fermé.
- Ils doivent être rentrés dans la journée après le ramassage par les rippers.
- Toutes les collectes sont maintenues les jours fériés exceptés : le 1er janvier, le 1er mai, le 25 décembre pour lesquels nous vous invitons à consulter le site internet pour les reports : www.agglo.saint-die-des-vosges.fr

Rappels

- Les sacs jaunes et ordures ménagères sont refusés en déchetterie.
- Les sacs jaunes sont à récupérer librement en mairie. Si vous utilisez un conteneur jaune pour le tri, merci de ne plus mettre de sacs jaunes dedans et d'y déposer les déchets recyclables en vrac.
- Pour une question de sécurité et de facilité de collecte, veuillez ne pas présenter à la collecte des sacs jaunes trop lourds.

Points particuliers _

- les essuie-tout, mouchoirs usagés sont à mettre de préférence au composteur, à défaut dans les ordures ménagères.
- les cartons bruns sont à déposer à plat en déchetterie.
- les textiles sont à apporter en déchetterie ou dans les bornes textiles.

Que comprend l'abonnement?

L'abonnement ne comprend pas seulement les 12 levées incluses de votre bac,

il inclut également :

le fonctionnement du service déchets



En cas d'emménagement ou de déménagement

Déclarer son emménagement ou son déménagement au service Déchets est essentiel, car c'est la période d'utilisation du service qui est prise en compte.

COMMENT PROCÉDER:

- Téléchargez le formulaire correspondant dans l'onglet de chaque secteur : https://agglo.saint-diedes-vosges.fr/vos-services/dechets/collecte
 - Envoyez-le:

 par mail: dechets@ca-saintdie.fr

 ou par courrier: Communauté d'Agglomération

 de Saint-Dié-des-Vosges, 1, Place de l'Europe

 88100 Saint-Dié-des-Vosges



Les agents du service Déchets vous répondent :

Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges 1, Place de l'Europe 88100 Saint-Dié-des-Vosges

03 29 52 65 59 - dechets@ca-saintdie.fr - www.agglo.saint-die-des-vosges.fr

Calendrier de collecte 2025

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES toutes les semaines

Mercredi: Rive droite (côté Mairie)

COLLECTE DU TRI SÉLECTIF en semaine impaire le **VENDREDI**, suivant ce calendrier :

JANVIER									
L	M	M	J	V	S	D			
		1	2	3	4	5			
6	7	8	9	10	11	12			
13	14	15	16	17	18	19			
20	21	22	23	24	25	26			
27	28	29	30	31					

FÉVRIER									
L	M	M	J	V	S	D			
					1	2			
3	4	5	6	7	8	9			
10	11	12	13	14	15	16			
17	18	19	20	21	22	23			
24	25	26	27	28					

MARS								
L	M	M	J	V	S	D		
					1	2		
3	4	5	6	1	8	9		
10	11	12	13	14	15	16		
17	18	19	20	21	22	23		
24	25	26	27	28	29	30		
31								

		A١	/ R I			
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

WAI									
L	M	M	J	V	S	D			
			1	2	3	4			
5	6	7	8	9	10	11			
12	13	14	15	16	17	18			
19	20	21	22	23	24	25			
26	27	28	29	30	31				
į									

		J	UIN			
L	M	M	J	V	S	D
						-1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

JUILLET									
L	M	M	J	V	S	D			
	1	2	3	4	5	6			
7	8	9	10	11	12	13			
14	15	16	17	18	19	20			
21	22	23	24	25	26	27			
28	29	30	31						

AOÛT								
L	M	M	J	V	S	D		
				1	2	3		
4	5	6	7	8	9	10		
11	12	13	14	15	16	17		
18	19	20	21	22	23	24		
25	26	27	28	29	30	31		

/	S	E P	TEM	B R	E	
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

OCTOBRE										
L	M	M	J	V	S	D				
		1	2	3	4	5				
6	7	8	9	10	11	12				
13	14	15	16	17	18	19				
20	21	22	23	24	25	26				
27	28	29	30	31						

		NU	V E M	RK	t .	
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

DÉCEMBRE									
L	M	M	J	V	S	D			
1	2	3	4	5	6	7			
8	9	10	11	12	13	14			
15	16	17	18	19	20	21			
22	23	24	25	26	27	28			
29	30	31							

Déchetterie de Raon-l'Étape

Fermée les dimanches et jours fériés - 09 75 42 64 30

CONSIGNES D'ACCÈS ET DE SÉCURITÉ

La quantité de dépôts est de **2m3 maximum par jour** pour les particuliers.













Tout dépôt supplémentaire est assimilé à une activité

est assimilé à une activité professionnelle et est soumis aux règles d'accès des entreprises stipulées à l'article 13 du règlement des déchetteries













LE CAS DES DÉCHETS AMIANTÉS



Seuls les déchets amiantés des particuliers sont acceptés et uniquement dans les déchetteries de Anould, Corcieux et Raon-L'Etape, sur rendezvous! Aucun dépôt de déchets ne pourra être accepté sans rendez-vous.

Les professionnels sont invités à se diriger vers les installations de traitement de ces déchets.

4

Déchetteries accessibles aux professionnels :

Anould, Corcieux, Raon-l'Étape.

En cas d'apport important, merci de vous adresser aux Ets Dreyfus à Saint-Dié-des-Vosges au 03 29 55 12 61.

HORAIRES D'ÉTÉ (1er avril

31 octobre

Lundi: 13 h 30 - 18 h

Mardi: 9 h - 12 h / 13 h 30 - 18 h

Mercredi : 9 h - 12 h / 13 h 30 - 18 h

Jeudi : 9 h - 12 h / 13 h 30 - 18 h

Vendredi : 13 h 30 - 18 h

Samedi: 9 h - 12 h / 13 h 30 - 18 h

HORAIRES D'HIVER

(1er octobre - 3

Lundi: 13 h - 17 h 30

Mardi: 13 h - 17 h 30

Mercredi: 13 h - 17 h 30

Jeudi : 13 h - 17 h 30

Vendredi : 13 h - 17 h 30

Samedi: 9 h - 12 h / 13 h - 17 h 30

Le gardien se donne le droit de fermer la déchetterie 15 minutes avant l'heure de fermeture, selon l'affluence.

Agenda du tri et de collecte

2025

Secteur Vallée de la PLAINE: Raon-l'Étape, Rive GAUCHE

DANS LES VOSGES, 100 % DES PAPIERS ET DES EMBALLAGES SE TRIENT

Ils vont dans le sac, le bac ou la borne jaune :

les emballages en plastique



les conserves, emballages en métal et aérosols

les magazines, journaux et cartonnettes











- Videz bien les emballages
- Pas besoin de les laver
- Déposez-les en vrac sans les emboiter

lls sont à déposer dans la borne à verre :

les bouteilles, bocaux, pots et flacons en verre sans couvercles et bouchons





SONT REFUSÉS: .-

Vaisselle Porcelaine Verre cassé Terre cuite / la poterie Pas de bouchons

















CONSIGNES DE COLLECTE

Depuis le 1er janvier 2024, le système de facturation a évolué au profit de la redevance incitative sur l'ensemble du territoire.

La facturation des déchets s'effectue en fonction de la quantité d'ordures ménagères produits et du pombre.

Important

- Sortir les bacs la veille au soir, sur la voie publique.
- Les bacs doivent être présentés à la collecte poignée face à la route et couvercle fermé.
- Ils doivent être rentrés dans la journée après le ramassage par les rippers.
- Toutes les collectes sont maintenues les jours fériés exceptés : le 1er janvier, le 1er mai, le 25 décembre pour lesquels nous vous invitons à consulter le site internet pour les reports : www.agglo.saint-die-des-vosges.fr

Rappels

- Les sacs jaunes et ordures ménagères sont refusés en déchetterie.
- Les sacs jaunes sont à récupérer librement en mairie. Si vous utilisez un conteneur jaune pour le tri, merci de ne plus mettre de sacs jaunes dedans et d'y déposer les déchets recyclables en vrac.
- Pour une question de sécurité et de facilité de collecte, veuillez ne pas présenter à la collecte des sacs jaunes trop lourds.

Points particuliers _

- les essuie-tout, mouchoirs usagés sont à mettre de préférence au composteur, à défaut dans les ordures ménagères.
- les cartons bruns sont à déposer à plat en déchetterie.
- les textiles sont à apporter en déchetterie ou dans les bornes textiles.

Que comprend l'abonnement?

L'abonnement ne comprend pas seulement les 12 levées incluses de votre bac,

il inclut également :

le fonctionnement du service déchets



En cas d'emménagement ou de déménagement

Déclarer son emménagement ou son déménagement au service Déchets est essentiel, car c'est la période d'utilisation du service qui est prise en compte.

COMMENT PROCÉDER:

- Téléchargez le formulaire correspondant dans l'onglet de chaque secteur : https://agglo.saint-diedes-vosges.fr/vos-services/dechets/collecte
 - Envoyez-le:

 par mail: dechets@ca-saintdie.fr

 ou par courrier: Communauté d'Agglomération

 de Saint-Dié-des-Vosges, 1, Place de l'Europe

 88100 Saint-Dié-des-Vosges



Les agents du service Déchets vous répondent :

Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges 1, Place de l'Europe 88100 Saint-Dié-des-Vosges

03 29 52 65 59 - dechets@ca-saintdie.fr - www.agglo.saint-die-des-vosges.fr

Calendrier de collecte 2025

JOURS DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES toutes les semaines

MARDI: Rive gauche (côté Gare)

COLLECTE DU TRI SÉLECTIF en semaine paire, le **VENDREDI**, suivant ce calendrier :



FÉVRIER									
L	M	M	J	V	S	D			
					1	2			
3	4	5	6	7	8	9			
10	11	12	13	14	15	16			
17	18	19	20	21	22	23			
24	25	26	27	28					

M A R S									
L	M	M	J	V	S	D			
					1	2			
3	4	5	6	7	8	9			
10	11	12	13	14	15	16			
17	18	19	20	21	22	23			
24	25	26	27	28	29	30			
31									

AVRIL									
L	M	M	J	V	S	D			
	1	2	3	4	5	6			
7	8	9	10	11	12	13			
14	15	16	17	18	19	20			
21	22	23	24	25	26	27			
28	29	30							

MAI								
L	M	M	J	V	S	D		
			1	2	3	4		
5	6	7	8	9	10	- 11		
12	13	14	15	16	17	18		
19	20	21	22	23	24	25		
26	27	28	29	30	31			

		J	UIN			
L	M	M	J	V	S	D
2	3	4	5	6	7	1
9	10	11	12	13	14	15
16 23	17 24	18 25	19 26	20 27	21 28	22 29
30						

JUILLET									
L	M	M	J	V	S	D			
	1	2	3	4	5	6			
7	8	9	10	11	12	13			
14	15	16	17	18	19	20			
21	22	23	24	25	26	27			
28	29	30	31						

	AUUI									
L	M	M	J	V	S	D				
				1	2	3				
4	5	6	7	8	9	10				
11	12	13	14	15	16	17				
18	19	20	21	22	23	24				
25	26	27	28	29	30	31				

SEPTEMBRE									
L	M	M	J	V	S	D			
1	2	3	4	5	6	7			
8	9	10	11	12	13	14			
15	16	17	18	19	20	21			
22	23	24	25	26	27	28			
29	30								

OCTOBRE									
L	M	M	J	V	S	D			
		1	2	3	4	5			
6	7	8	9	10	11	12			
13	14	15	16	17	18	19			
20	21	22	23	24	25	26			
27	28	29	30	31					

		N U	A C IAI	DN		
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

NOVEMBBE

		ÉC	E M E	RE		
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Déchetterie de Raon-l'Étape

Fermée les dimanches et jours fériés - 09 75 42 64 30

CONSIGNES D'ACCÈS ET DE SÉCURITÉ

La quantité de dépôts est de **2m3 maximum par jour** pour les particuliers.













Tout dépôt supplémentaire est assimilé à une activité

est assimilé à une activité professionnelle et est soumis aux règles d'accès des entreprises stipulées à l'article 13 du règlement des déchetteries













LE CAS DES DÉCHETS AMIANTÉS



Seuls les déchets amiantés des particuliers sont acceptés et uniquement dans les déchetteries de Anould, Corcieux et Raon-L'Etape, sur rendezvous! Aucun dépôt de déchets ne pourra être accepté sans rendez-vous.

Les professionnels sont invités à se diriger vers les installations de traitement de ces déchets.

4

Déchetteries accessibles aux professionnels :

Anould, Corcieux, Raon-l'Étape.

En cas d'apport important, merci de vous adresser aux Ets Dreyfus à Saint-Dié-des-Vosges au 03 29 55 12 61.

HORAIRES D'ÉTÉ (1er avril

31 octobre

Lundi: 13 h 30 - 18 h

Mardi: 9 h - 12 h / 13 h 30 - 18 h

Mercredi : 9 h - 12 h / 13 h 30 - 18 h

Jeudi : 9 h - 12 h / 13 h 30 - 18 h

Vendredi : 13 h 30 - 18 h

Samedi: 9 h - 12 h / 13 h 30 - 18 h

HORAIRES D'HIVER

(1er octobre - 3

Lundi: 13 h - 17 h 30

Mardi: 13 h - 17 h 30

Mercredi: 13 h - 17 h 30

Jeudi : 13 h - 17 h 30

Vendredi : 13 h - 17 h 30

Samedi: 9 h - 12 h / 13 h - 17 h 30

Le gardien se donne le droit de fermer la déchetterie 15 minutes avant l'heure de fermeture, selon l'affluence.